

LA NOUVELLE GESTION DES FAUTES TECHNIQUES

12 Septembre 2023



1. Sommaire

Sommaire

- Principes politiques / réglementaires : S. PIOGER
- La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI) : Th. BALESTRIERE
- La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités : Ch. AUGER / A. SALMON / A. PETITBOULANGER

2. Principes politiques / réglementaires

Principes politiques / réglementaires

- Seul le cumul de trois fautes techniques **G1** et/ou disqualifiantes sans rapport est **sanctionné**
- **Catégorisation des FT** :
 - **G1** : Les fautes techniques sanctionnant un **comportement incorrect**
 - **G2** : Les fautes techniques sanctionnant une **action de jeu**
- Déclenchement du délai de contestation **de 48h à compter du post-contrôle de la feuille de marque**
- Génération automatique de l'alerte FBI dans le même délai
- **Sanction** :
 - **Identique** aux saisons précédentes : un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportive
 - **Nouveauté** : le licencié sanctionné a la **possibilité de ne pas exécuter sa suspension** s'il arbitre deux rencontres dans un délai d'un mois

Principes politiques / réglementaires

Les commissions sportives compétentes doivent confirmer toutes les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport infligées aux licenciés sur le logiciel FBI (à l'exception des fautes B) dans le délai maximum **de 15 jours après la rencontre concernée**

NOTA : L'enregistrement doit bien identifier la nature de la faute technique (**G1** ou **G2**) ou disqualifiante sans rapport.

Groupe G1	Groupe G2
Ignorer les avertissements donnés par les arbitres	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant ses yeux,
S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'asseoir sur les bancs d'équipe	Retarder le jeu en touchant délibérément le ballon après qu'il est passé à travers le panier ou en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps
Agacer ou narguer un adversaire	Balancer des coudes avec excès,
Toucher un arbitre ou un officiel	Simuler d'avoir été victime d'une faute
Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach	S'accrocher à l'anneau de telle façon que le poids du joueur est supporté par l'anneau à moins que le joueur s'accroche à l'anneau momentanément après un smash ou, selon le jugement de l'arbitre, il essaie d'éviter une blessure ou de blesser un autre joueur
User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs,	Pour un défenseur, commettre un « Goaltending » (empêcher illégalement le ballon d'atteindre le panier) lors du dernier lancer-franc

Principes politiques / réglementaires

Dans l'hypothèse du cumul de 3 FT G1 et/ou FDSR, le licencié, son club dûment mandaté ou la personne qui le représente pourront faire valoir leur défense en adressant à l'organe disciplinaire compétent **leurs observations écrites et détaillées** des circonstances ayant provoqué les FT G1 et/ou FDSR à son encontre et/ou pourront demander à comparaître devant l'organe disciplinaire.

→ Ces observations et/ou cette demande de convocation doivent être adressées à la commission compétente dans les **48h** suivant l'enregistrement de la 3^{ème} FT G1 ou de la FDSR dans FBI.

En l'absence de transmission d'observations et/ou de demande de convocation, le licencié se verra infliger la sanction suivante :

Infractions disciplinaires	Sanctions
Cumul de trois (3) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportive
Cumul de cinq (5) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Dossier disciplinaire
Au-delà de cinq (5) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport	Dossier disciplinaire

Principes politiques / réglementaires

En cas de **transmission d'observations et/ou demande de convocation**, la sanction éventuellement retenue par l'organe disciplinaire ne pourra être **supérieure** à celle réglementairement prévue : **un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives ou moins.**

Possibilité de ne pas exécuter la suspension en arbitrant des rencontres à partir de la catégorie d'âge U16

Joueur de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif :	<ol style="list-style-type: none">1. Rencontres U13 ou U15 Ligue2. Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue3. Rencontres de championnat départemental Senior
Entraîneur (et adjoint) de Championnat de France (LFB / LF2 / N1-2-3) et qualificatif	<ol style="list-style-type: none">1. Rencontres U13 ou U15 Ligue2. Rencontres U17F, U18M ou U20 Ligue3. Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur sénior et entraîneur (et adjoint) de niveau Régional 2 et en dessous	<ol style="list-style-type: none">1. Rencontres U13 ou U15 Département2. Rencontres U13 ou U15 Ligue3. Rencontres de championnat départemental Senior
Joueur jeune de catégorie d'âge à partir de U16, jusqu'à U20	<ol style="list-style-type: none">1. Rencontres U13 ou U15 Département2. Rencontres U13 ou U15 Ligue

Il est impératif que la compétition sur laquelle le licencié est désigné soit :

- A désignation d'arbitres
- Avec e-Marque

Principes politiques / réglementaires

Le licencié n'exécutera pas sa sanction de suspension s'il arbitre 2 rencontres :

- Un **statut provisoire** lui est attribué sur FBI pour permettre sa **désignation** et ce, **sans aptitude médicale ou autre spécifique**
- Les deux **désignations** doivent intervenir **dans les 30 jours** suivant la génération de l'alerte FBI
- Information notifiée **par mail au licencié** qui devra accuser réception et confirmer sa présence dans les **5 jours**
- Les désignations seront faites obligatoirement **avec un arbitre officiel**
- **Aucun frais de déplacement et aucune indemnité de rencontre**


Principes politiques / réglementaires

Le weekend sportif d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives sera fixé approximativement **1 mois après l'enregistrement de la 3^{ème} FT G1 ou FDSR.**

Exemple :

- 3^{ème} FT le 9 septembre 2023
- Enregistrement de la FT par la Commission Sportive le 11 septembre 2023 à 21h00
- Le licencié dispose de 48h pour faire valoir ses observations/demander à comparaitre
 - Soit jusqu'au 13 septembre 2023 à 21h00
 - **Si oui** : CRD ou CFD étudie le dossier – sanction suspendue dans l'intervalle = procédure disciplinaire classique
 - **Si non** : Comité et Ligue reçoivent notification – désigne le licencié sur 2 rencontres à arbitrer dans les 30 jours → jusqu'au 13 octobre 2023
 - La suspension ferme serait le weekend sportif suivant : 13 au 15 octobre 2023 (si le licencié n'arbitre pas les deux rencontres)

**3. La gestion
opérationnelle de
ces évolutions,
avec l'adaptation
des outils (e-
Marque / FBI)**



La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

Le licencié dispose d'un délai de 48h pour contester l'attribution de FT

Etude par Ligue ou FFBB et possibilité de sursoir

La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)

En fin de rencontre, l'arbitre qualifie les FT via un menu déroulant

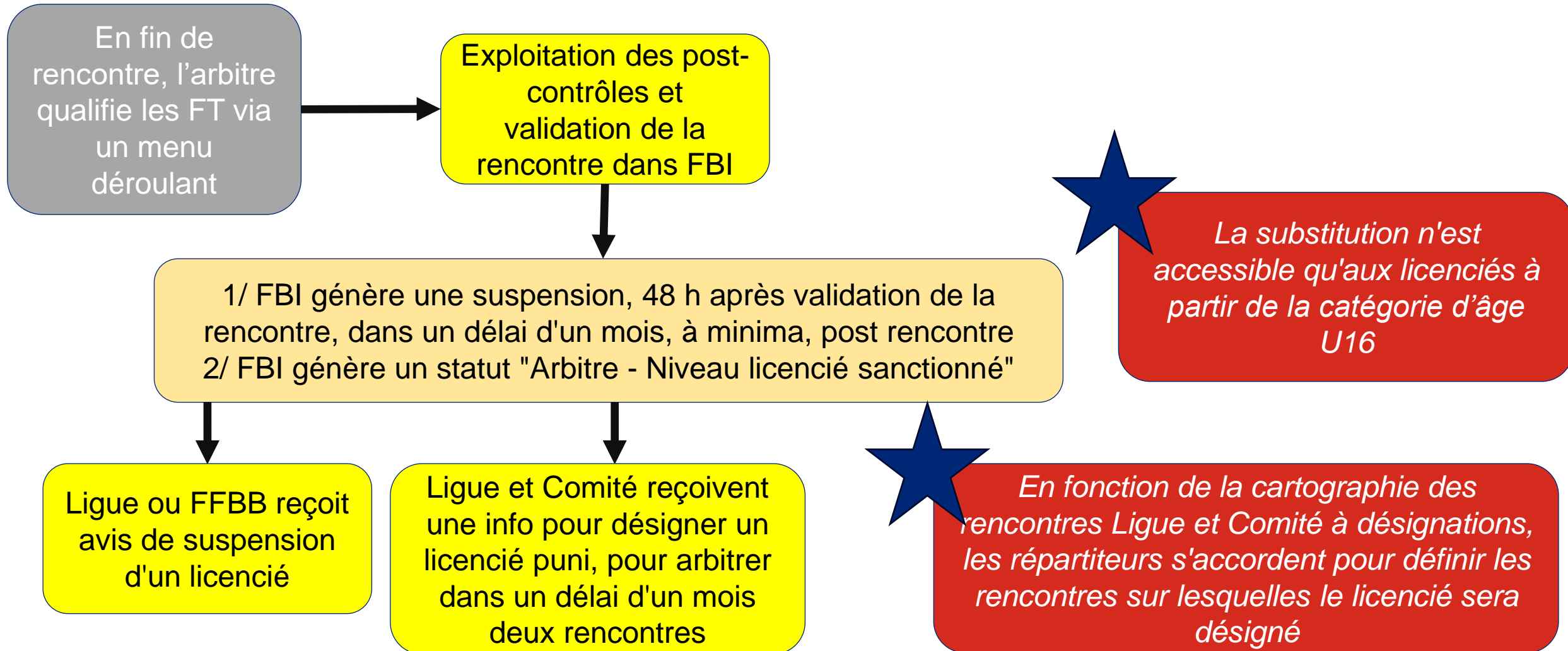


Exploitation des post-contrôles et validation de la rencontre dans FBI

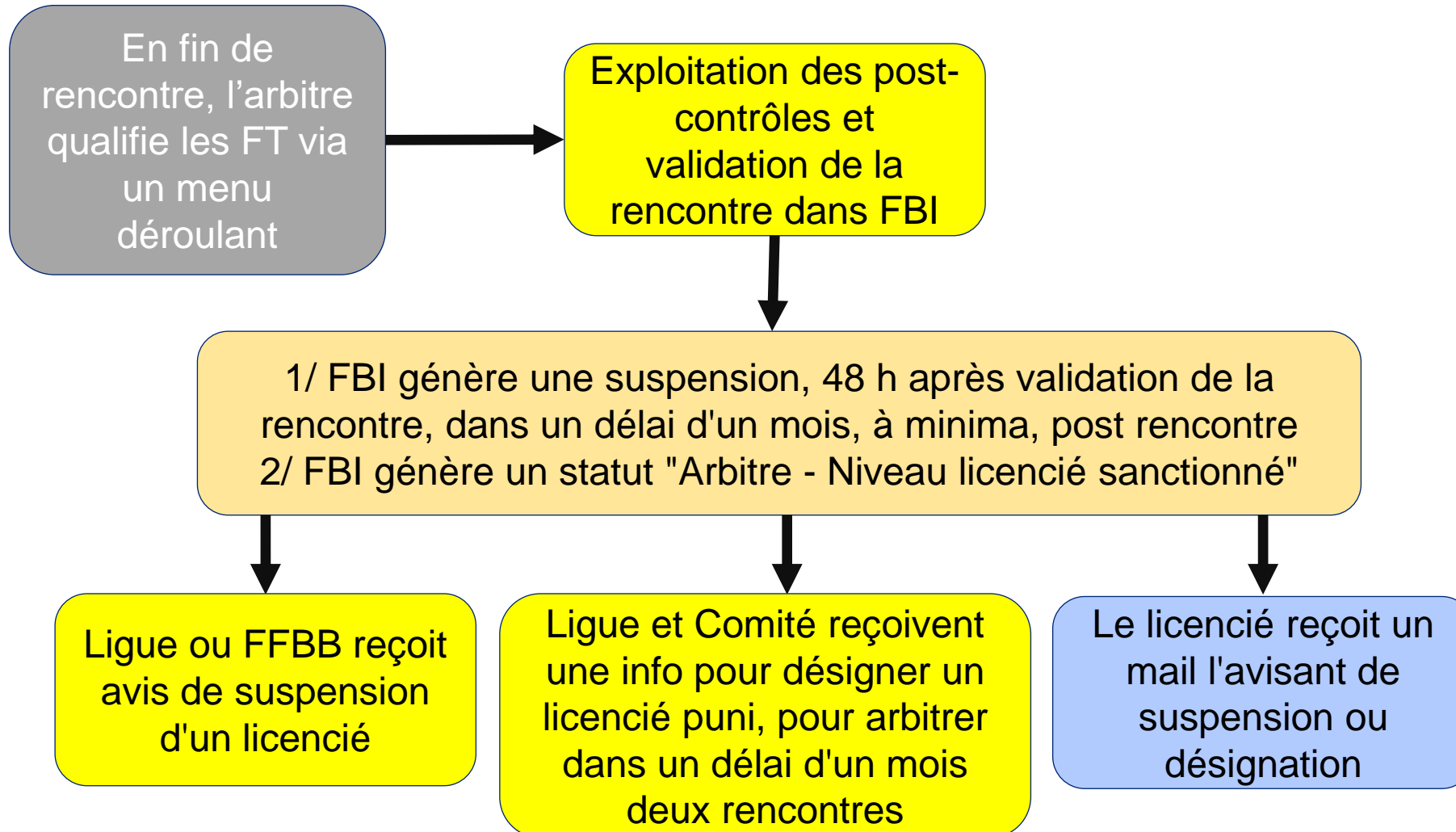


Opération encore nécessaire saison 2023-2024. A supprimer saison 2024-2025. Cette opération lance les délais de 48h et de 1 mois

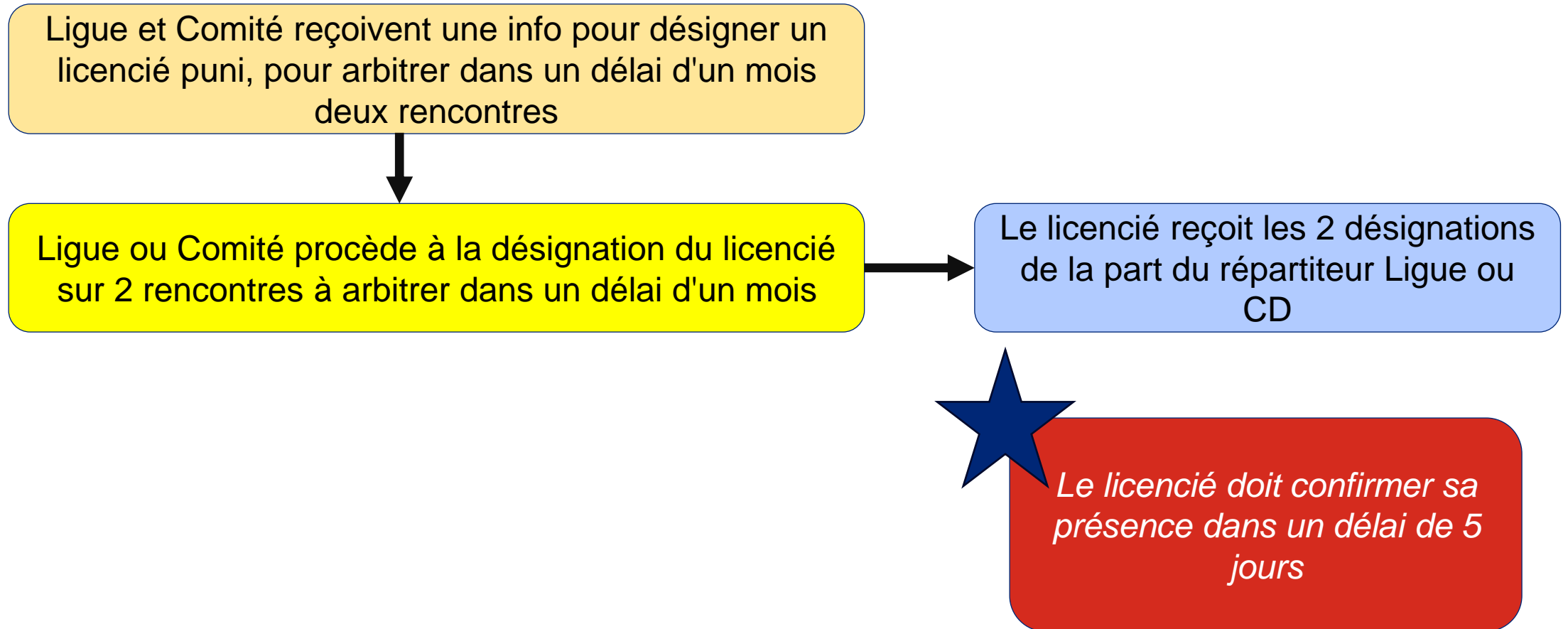
La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)



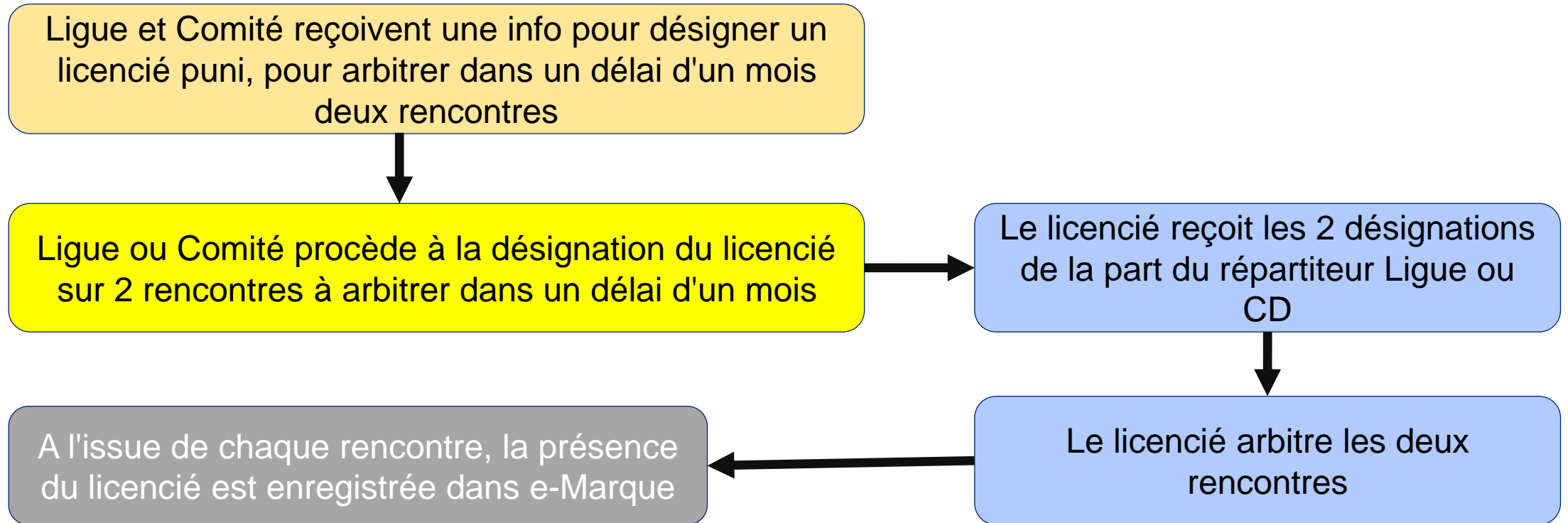
La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)



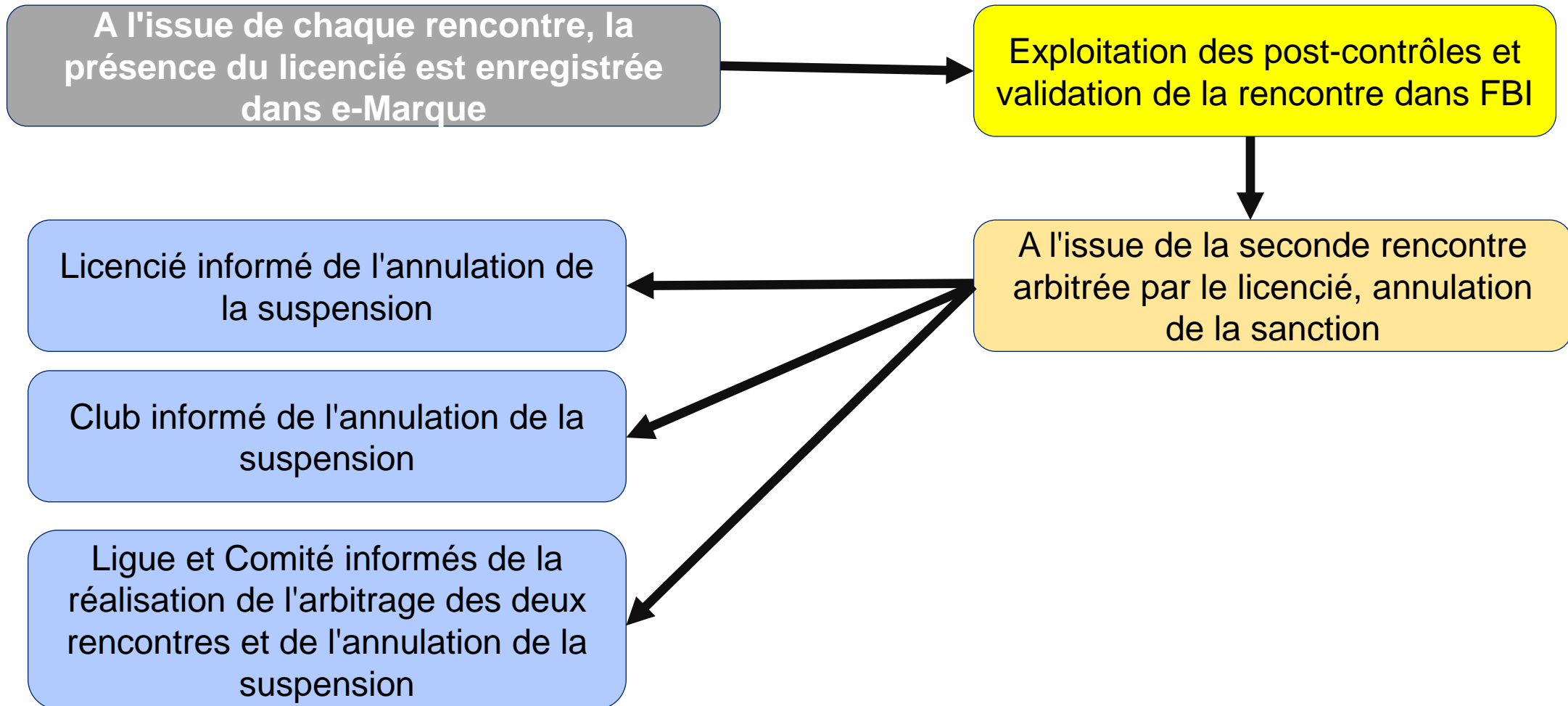
La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)



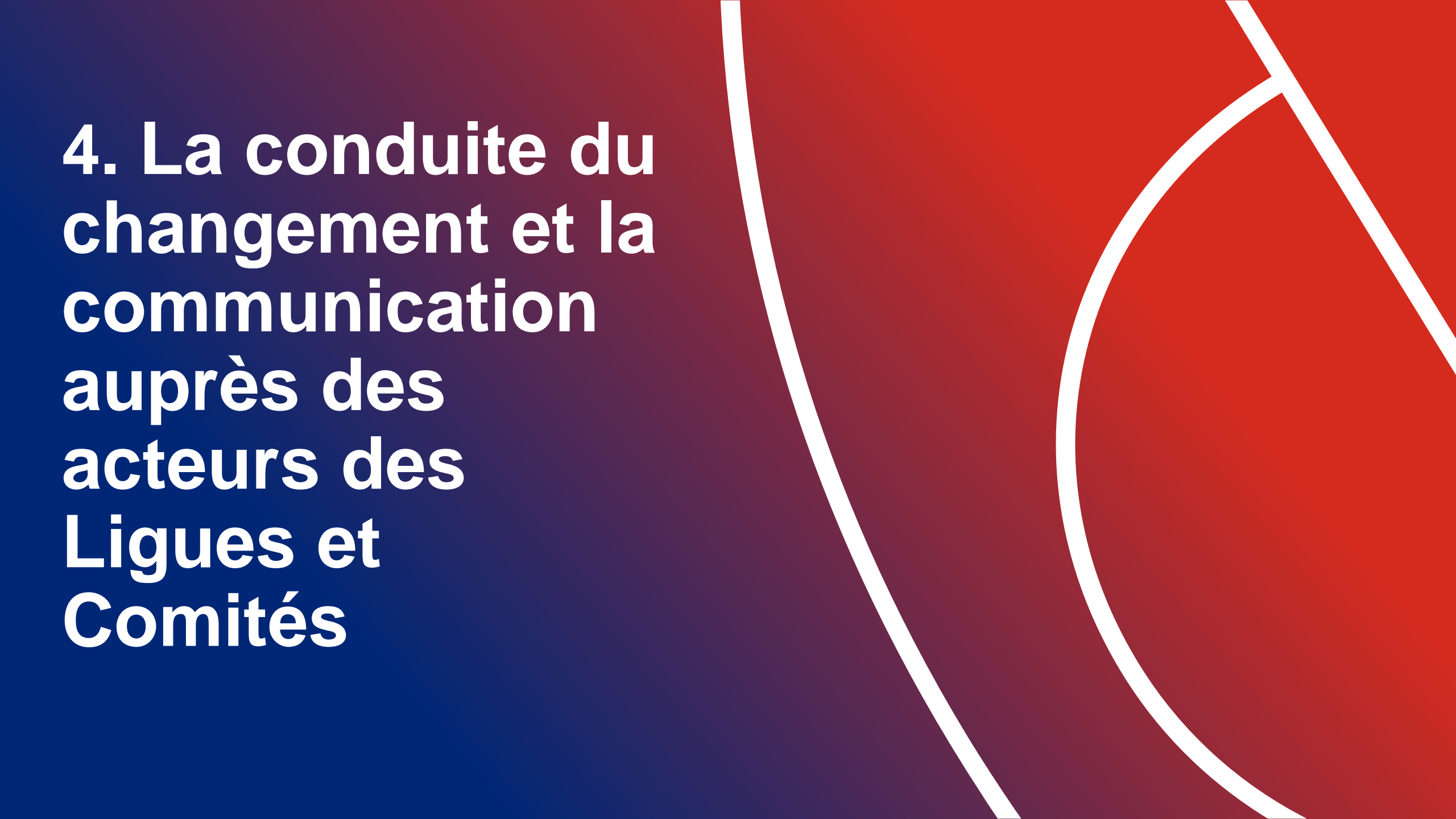
La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)



La gestion opérationnelle de ces évolutions, avec l'adaptation des outils (e-Marque / FBI)



**4. La conduite du
changement et la
communication
auprès des
acteurs des
Ligues et
Comités**

The background of the slide features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this gradient are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a dynamic, abstract composition. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first one.

La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités

- Pour les clubs, en complément de l'information faite le 11 septembre, l'accompagnement sera réalisé au plan local par les Ligues et les Comités pour les championnats territoriaux.

La conduite du changement et la communication auprès des acteurs des Ligues et Comités

- Après cette réunion, informations aux CTO/CTA pour relais aux arbitres territoriaux, notamment lors des stages de recyclage de début de saison, et, lorsqu'ils sont dans leur périmètre, aux répartiteurs territoriaux.
- Pour les arbitres nationaux et fédéraux, infos passées lors des stages de recyclage de début de saison.